



Original : français

N° : ICC-02/05-01/20

Date : 22 July 2022

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE I

**Composée comme suit : Mme la Juge Joanna Korner, Juge Présidente
Mme la Juge Reine Alapini-Gansou
Mme la Juge Althea Violet Alexis-Windsor**

**SITUATION AU DARFUR, SOUDAN
AFFAIRE**

LE PROCUREUR

c. MR ALI MUHAMMAD ALI ABD-AL-RAHMAN ("ALI KUSHAYB")

PUBLIC

Soumission relative au réexamen de la détention

Origine : La Défense de Mr Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman

Document à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur

Mr. Karim A.A. Khan QC, Procureur
Ms Nazhat Shameem Khan, Procureure Adjointe
Mr. Julian Nicholls, 1^{er} Substitut

Les conseils de la Défense

Mr Cyril Laucci, Conseil Principal
Mr Iain Edwards, Conseil adjoint

Les représentants légaux des victimes

Me Natalie von Wistinghausen
Mr Anand Shah

Les représentants légaux des demandeurs

Les victimes non représentées

Les demandeurs non représentés (participation/réparation)

Le Bureau du conseil public pour les victimes

Le Bureau du conseil public pour la Défense

Mr Xavier-Jean Keïta, Conseil Principal
Me Marie O'Leary, Conseil

Les représentants des États

L'amicus curiae

GREFFE

Le Greffier

Mr Peter Lewis

La Section d'appui aux conseils

Mr Peter Vanaverbeke

L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

La Section de la détention

Mr Harry Tjonk

La Section de la participation des victimes et des réparations

Autres

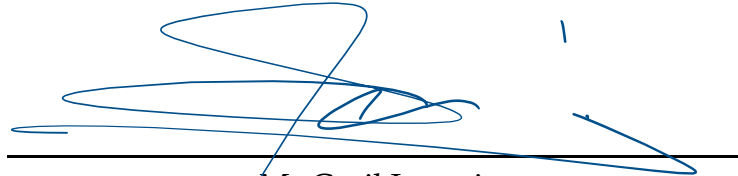
1. La Défense de Mr Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman (« Mr Abd-Al-Rahman », « la Défense ») fait suite à l’instruction orale de l’Honorable Chambre de Première Instance I (« la Chambre ») en date du 20 juillet 2022¹ en ce qui concerne le réexamen de la détention.
2. La dernière audience relative au réexamen de la détention a été tenue en vertu de la Règle 118-3 du Règlement de Procédure et de Preuve (« RPP ») le 25 octobre 2021².
3. Le dernier réexamen de la détention de Mr Abd-Al-Rahman en vertu de la Règle 118-2 du RPP par la Chambre est intervenu le 11 février 2022³. Il n’a été suivi d’aucun réexamen depuis.
4. Le réexamen de la détention par la Chambre est une fonction « utile » héritée de la Chambre Préliminaire II à la suite de la confirmation des charges en vertu des Article 61-11 et 64-6-a et e du Statut. Le réexamen périodique de la détention s’applique indépendamment de la phase de l’affaire « en cas de mesures privatives ou restrictives de liberté » en vertu de la Section IV du Chapitre 5 du RPP. La phase de procès n’y fait pas exception.
5. La Défense propose de devancer la date anniversaire de la dernière audience tenue en vertu de la Règle 118-3 du RPP et de tenir une nouvelle audience en vertu de cette règle dès la reprise des audiences en août 2022. Si les audiences en vertu de la Règle 118-3 du RPP doivent se tenir « au moins chaque année », rien n’interdit d’en devancer la date anniversaire. En l’absence de revue de la détention en vertu de la Règle 118-2 du RPP, la Défense voit l’avancement de la prochaine audience en vertu de la Règle 118-3 du RPP à la reprise des audiences en août 2022 comme une solution pratique, efficace et satisfaisante qui rétablira le cours normal des réexamens périodiques de la détention de Mr Abd-Al-Rahman.
6. La Défense propose de formuler ses soumissions de fond relatives à la mise en liberté de Mr Abd-Al-Rahman à l’occasion de cette audience.
7. L’audience avancée proposée satisfera donc à la fois aux exigences des Règles 118-2 et 118-3 du RPP, ce qui constitue un gage d’efficacité judiciaire.

¹ ICC-02/05-01/20-T-066-FRA RT 20/07/2022 T, p. 57, lignes 4-8.

² [ICC-02/05-01/20-T-015-FRA](#).

³ [ICC-02/05-01/20-591-Red](#).

PAR CES MOTIFS, LA DÉFENSE PRIE LA CHAMBRE DE CONVOQUER la prochaine audience relative à la détention en vertu de la Règle 118-3 du RPP à la première date utile à la reprise des audiences en août 2022 et de l'autoriser à formuler ses observations relatives à la mise en liberté de Mr Abd-Al-Rahman lors de ladite audience.



Mr Cyril Laucci,
Conseil Principal de Mr Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman

Fait le 22 juillet 2022, à La Haye, Pays-Bas.